

## Section 1.—Administration

## Sous-section 1.—Contrôle technique et permis

Tous les postes de radio au Canada doivent avoir un permis, qu'il s'agisse d'émission ou de réception, ou des deux. L'émission de toutes les classes de permis, l'affectation des indicatifs et des fréquences, et l'inspection et la surveillance des postes de radio au Canada relèvent du personnel de la Division de la Radio. En 1941, les inspecteurs du département de la radio ont inspecté 51,960 postes de radio de toutes classes. Le personnel d'inspection de la Division de la Radio tient également les examens pour les certificats de compétence en radiotélégraphie. Jusqu'au 31 mars 1941, 10,343 certificats de toutes classes ont été accordés.

Les règlements de la radio pour les postes de bord en vertu de la loi de la marine marchande du Canada, 1934, établissent les spécifications de l'outillage radiotélégraphique dont doivent être munies certaines classes de bateaux, et désignent également les qualifications requises des opérateurs de ces postes.

Pour assurer la sécurité de la vie en mer, certains paquebots à passagers et certains cargos, en vertu de règlements internationaux, doivent être possesseurs d'un outillage radiotélégraphique avec opérateurs compétents, porteurs de certificats de compétence. Le Ministère maintient un service complet d'inspection de la radio pour appliquer ce règlement. Les inspecteurs, postés aux principaux ports du Dominion, doivent vérifier l'efficacité de l'outillage radiotélégraphique des bateaux faisant escale aux ports canadiens, quelle que soit leur nationalité, et voir à ce que seuls des opérateurs compétents soient à bord. En vertu de la loi de la marine marchande du Canada, 1934, les bateaux étrangers et canadiens, durant leur séjour dans les ports canadiens, sont examinés en vue de l'émission de certificats de sûreté.

## 1.—Postes de radio en opération au Canada, par classe, au 31 mars 1937-41

Classe de poste	1937	1938	1939	1940	1941
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Postes côtiers (du gouvernement) <sup>1</sup> .....	31	31	31	28	27
Postes radiogoniomètres (du gouvernem. <sup>2</sup> )	13	13	13	13	13
Postes radiogoniomètres aéronautiques (du gouvernement).....	Nil	2	2	2	2
Postes de bord (du gouvernement).....	48	59	61	64	42
Postes de bord (commerciaux).....	261	313	340	356	416
Poste de bord (récept. commerc. seulem.)	Nil	Nil	Nil	71	61
Postes radio-phares (du gouvernement) <sup>1</sup> .....	26	26	26	26	29
Postes radiotéléphoniques (du gouvern.)	10	10	10	17	10
Postes météorologiques (du gouvern.)	Nil	1	1	1	1
Postes de terre.....	1	1	1	1	1
Postes côtiers à rayon limité.....	5	7	10	10	6
Postes publics commerciaux.....	41	58	81	78	77
Postes privés commerciaux.....	315	399	489	863	1,120
Postes privés commerciaux d'irradiation	80	88	94	96	98
Postes d'expérimentation <sup>3</sup> .....	126	147	182	78	46
Postes amateurs d'expérimentation <sup>2</sup>	2,821	3,222	3,678	3,776	Nil
Postes d'expérimentation d'irradiation sur ondes courtes.....	8	8	<sup>3</sup>	<sup>3</sup>	<sup>3</sup>
Postes privés de réception <sup>4</sup> .....	1,038,500	1,104,207	1,223,502	1,345,157	1,454,717
Postes d'écoles de radiotéléphonie.....	5	6	7	9	9
Postes d'avions autorisés.....	7	91	129	156	149
Postes aéronautiques entre terre et avion	Nil	Nil	Nil	2	2
Postes aéronautiques de repérage (du gou- vernement).....	"	13	31	43 <sup>5</sup>	44
Postes commerciaux de réception.....	"	5	64	86	105
Postes commerciaux de réception (spé- ciaux).....	"	Nil	Nil	10	86
Postes de repérage flabelliformes (du gou- vernement).....	"	"	1	5 <sup>5</sup>	2
<b>Totaux.....</b>	<b>1,042,308</b>	<b>1,108,797</b>	<b>1,228,753</b>	<b>1,350,948<sup>5</sup></b>	<b>1,457,063</b>

<sup>1</sup> Le total des postes radiogoniomètres comprend un poste combiné de radiogoniomètre et radio-phare; le total des postes côtiers comprend un poste combiné côtier et radio-phare. <sup>2</sup> Tous les permis de postes privés d'expérimentation et de postes amateurs d'expérimentation ont été suspendus lors du déclenchement de la guerre en septembre 1939. <sup>3</sup> Ce genre de poste a été abandonné le 1er avril 1938.

<sup>4</sup> Y compris 6,796 permis gratuits en 1941, 5,862 en 1940, 4,557 en 1939, 3,155 en 1938 et 2,758 en 1937.

<sup>5</sup> Révisé depuis la publication de l'Annuaire de 1941.